

Aujourd'hui, dans une situation marquée par l'austérité dans toute la fonction publique et par une crise sans précédent de l'emploi scientifique, le SNCS-FSU propose des candidats combattifs, déterminés à défendre la cause du service public de la recherche.

CE QUE NOUS DÉFENDONS

- le respect des libertés de recherche, ce qui impose des moyens récurrents pour les laboratoires à la hauteur de leurs projets scientifiques, ainsi qu'une évaluation réalisée par des pairs en majorité élus ; nous exigeons le retrait des mesures autoritaires imposées sans concertation qui entravent le travail de recherche sous prétexte de protection du potentiel scientifique et technologique, tels que les ZRR (Zone à régime restrictif) ;
- le développement des connaissances pour l'ensemble de la société, ce qui implique l'existence d'un service public de la recherche et un statut de titulaire pour tous les personnels chercheurs, ingénieurs et techniciens ;
- le soutien prioritaire à une recherche publique qui ne soit pilotée par aucun pouvoir politique, industriel ou financier, de manière à ce que les relations entre recherche industrielle et recherche publique, comme la prise en compte des demandes de la société, s'établissent dans un cadre de coopération et de dialogue et non de subordination.

CE QUE NOUS VULONS

RELANCER LA RECHERCHE PUBLIQUE

La France ne consacre que 2,25 % du PIB à la recherche publique et privée et reste loin de l'objectif européen des 3 %. A ce qu'on appelle « recherche publique » dans les autres pays (universités, organismes, agences, c'est-à-dire hors activités militaires ou industrielles), la France ne consacre que 0,6 % de son PIB et non 1 %, objectif défini par l'Union européenne en 2000, qui aurait dû être atteint en 2010. Nous exigeons une loi de programmation de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), avec un financement en augmentation de 1,3 milliards d'euros par année pendant dix ans, pour atteindre l'objectif de 1 % du PIB pour la recherche publique et de 3 % pour la dépense totale en matière de recherche.

L'EMPLOI SCIENTIFIQUE, LA PRIORITÉ DES PRIORITÉS

Les syndicats de la FSU dénoncent depuis plusieurs années la situation qui a conduit à la fois à la diminution du nombre d'emplois stables et à l'explosion de la précarité dans les laboratoires.

La réduction des budgets des organismes de recherche conduit à supprimer des emplois et à ne pas remplacer les départs autres qu'à la retraite. Entre 2002 et 2012, les EPST ont perdu des centaines d'emplois de chercheurs et d'ITA titulaires. Dans les universités, des centaines de postes sont gelés. Le nombre de départs à la retraite baisse et, sans création d'emplois, la situation est dramatique pour les jeunes. Le « Pacte de responsabilité » programme 50 milliards d'économies au cours des 3 prochaines années. Il entraîne une nouvelle diminution des dépenses publiques. Le Crédit d'impôt recherche (CIR) (6 milliards en 2014) produit peu d'embauche de jeunes docteurs et ne renforce en aucune façon le potentiel de recherche de l'industrie française. Il doit être entièrement remis à plat.

POUR UN PLAN PLURIANNUEL DE L'EMPLOI SCIENTIFIQUE

Il n'y a pas de recherche sans scientifiques : pour passer de 0,6 % à 1 % du PIB, il faudrait accroître le potentiel humain d'au moins 65 % en dix ans. Pour cela, il faut un plan pluriannuel sur dix ans de création de 6000 emplois d'enseignants-chercheurs, chercheurs, ingénieurs et techniciens.

En outre, une revalorisation importante des salaires et des carrières doit permettre de rattraper le pouvoir d'achat perdu ces dernières années. Le montant des primes individuelles « au mérite » (comme la PES des chercheurs), qui nient le travail en équipe, doit être transformé en possibilités de passage de grade et en amélioration des salaires de début de carrière. L'enveloppe consacrée à la part modulable de la PPRS des IT, assimilable à une prime au mérite modulée par le responsable du laboratoire ou du service et qui nie aussi le travail en équipe, doit servir à abonder la PPRS.

ANNULER ET REMPLACER LES RÉFORMES DESTRUCTRICES

Les personnels, titulaires et CDD, sont soumis à une pression toujours croissante et théorisée par le « Nouveau management public », source d'une détérioration dramatique des conditions de travail et d'une souffrance au travail qui s'amplifie. La cause ? Les « réformes » mises en place depuis plus de 10 ans.

Caractérisées par la volonté de piloter la recherche vers des objectifs finalisés, souvent à court terme, ces politiques ont placé la recherche publique dans l'incapacité d'honorer sa mission principale : le développement des connaissances. Pour parvenir à ces fins, les gouvernements de droite ont fait voter le « Pacte pour la recherche » en 2006 et la loi « Libertés et responsabilités des universités » en 2007 ; ils ont ensuite lancé le « Grand emprunt ». La gauche au pouvoir n'a pas écouté les revendications de la communauté scientifique portées par les Assises de l'ESR. Loin de revenir sur ces réformes destructrices, la loi Fioraso de juillet 2013 les a conservées.

LE SNCS EXIGE QUE SOIT MIS FIN :

- au seul financement de la recherche sur projets à court terme (ANR notamment) au détriment du financement de base des équipes ;
- à la baisse des effectifs titulaires, à la précarisation massive, au recrutement statutaire toujours plus tardif ;
- à l'alourdissement de la gestion administrative qui paralyse les laboratoires et surcharge les services ;
- à la transformation de l'évaluation scientifique de conseil en une évaluation technocratique de sanction ;
- au remplacement des instances élues par des agences et des conseils composés d'experts dont la nomination opaque procède de décisions ministérielles : AERES / HCERES, ANR, Idex, IRT, IHU, Alliances, etc.

UNE AUTRE POLITIQUE DE LA RECHERCHE PUBLIQUE EST INDISPENSABLE

- un financement de base des laboratoires suffisant pour assurer la liberté scientifique et le développement du front continu des connaissances ; des moyens pour l'information scientifique et technique ;
- une gestion des organismes qui associe pleinement leurs instances élues afin d'en finir avec la gestion managériale, le clientélisme et l'opacité financière créés par les structures de type IdEx, LabEx, IHU, IRT ; celles-ci doivent être supprimées et intégrées dans les structures démocratiques des laboratoires ;
- l'indépendance des EPST qui doivent être en capacité de définir leur politique nationale de structuration de la recherche en partenariat avec les établissements universitaires ; de ce point de vue, le SNCS s'oppose à des politiques de sites qui priveraient les EPST de la maîtrise d'une stratégie nationale.

C'est pour cette autre politique, pour la défense de nos métiers et pour donner à la recherche publique tout son rôle dans le progrès social que les candidats SNCS-FSU entendent s'engager. VOTEZ ET FAITES VOTER POUR EUX !

Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche

Collège chercheurs des EPST
 Liste présentée par le SNCS-FSU
 Syndicat National des Chercheurs Scientifiques – Fédération Syndicale Unitaire

Pour la première fois, les personnels des EPST vont élire leurs représentants au CNESER, qui résulte de la fusion de l'ancien CNESER et du CSRT (Conseil supérieur de la recherche et de la technologie). Il est ainsi « élargi » (en composition et en missions) et son rôle n'en sera que plus important ! Les personnels des EPST avaient des représentants dans l'ex-CSRT désignés par les conseils scientifiques des EPST, et par les sections du Comité national de la recherche scientifique. Les élus SNCS de ces instances ont pu jouer un rôle important dans le CSRT dont le mandat s'achève.

LE NOUVEAU CNESER, SON RÔLE, SON PÉRIMÈTRE

IL EST OBLIGATOIREMENT CONSULTÉ SUR :

- la stratégie nationale : en matière d'enseignement supérieur et de recherche, rapports au Parlement...
- les structures : créations, suppressions ou regroupements d'établissements (dont les COMUE);
- la recherche : projets relatifs à son organisation et à l'emploi scientifique;
- les moyens : répartition des emplois et des budgets entre les différents établissements;
- les formations : cadre national des formations, diplômes nationaux, accréditation des établissements;
- la législation et la réglementation : concernant les formations supérieures, les établissements de l'ESR...

IL EST UNE IMPORTANTE CAISSE DE RÉSONANCE.

Le réseau de syndiqués de la FSU permet à ses élus d'interagir avec les acteurs de terrain sur les sujets à l'ordre du jour, et de se faire l'écho des préoccupations des personnels et des étudiants.

IL EST UN LIEU D'INFORMATION ET D'ALERTE.

Son expression nationale sous forme d'interpellations, de motions, de communiqués de presse... a vocation à être reprise et amplifiée dans les établissements.

IL DISPOSERA DE LA CAPACITÉ D'AUTO-SAISINE DE L'EX-CSRT dont le SNCS-FSU a exigé le maintien dans le nouveau CNESER, permettant ainsi aux élus d'obtenir la mise à l'ordre du jour de grandes questions relatives au service public d'ESR.

LES ÉLUS DU SNCS-FSU SERONT PORTEURS DE PROPOSITIONS SUR TOUS LES SUJETS ET À LEUR INITIATIVE POUR QUE LE CNESER ASSUME PLEINEMENT SON RÔLE.

BILAN DU MANDAT

Renée Ventura.

Elue SNCS au Conseil scientifique du CNRS (2009-2013), membre désigné par le CS au CSRT sortant.

Le CSRT a émis différents avis sur, par exemple, le projet de décret relatif à l'utilisation confinée d'organismes génétiquement modifiés, le projet de loi relatif à l'enseignement supérieur et à la recherche de 2013, le projet de décret d'intégration de l'ANRS dans l'Inserm, la charte nationale de l'expertise, sur les modifications des statuts du CNRS (2009), de l'Inserm (2009), de l'IRD (2010) et de l'ex-CEMAGREF devenu IRSTEA (2011). J'ai toujours défendu le rôle des organismes de recherche dans la stratégie nationale de recherche et dans l'évaluation des laboratoires, le budget civil de la recherche ainsi que la liberté de recherche des chercheurs.

Le CSRT a régulièrement attiré l'attention sur la faiblesse des budgets attribués aux laboratoires, le gâchis financier et temporel pour les chercheurs causés par la recherche sur projets : appels d'offre à répétition et guichets multiples, en particulier le temps et l'argent perdus par les appels d'offre ANR.

Le CSRT s'est inquiété aussi de l'évolution négative des effectifs et du recrutement statutaires dans les EPST et l'université, et de l'augmentation des CDD.

Le CSRT s'est aussi auto-saisi de différentes questions et a émis des avis, pour lesquels j'ai contribué sur :

- Les doctorants : « La valorisation du doctorat hors du monde académique » en 2009 ;
- Des recommandations sur les très grandes infrastructures de recherche (TGIR) en 2011 ;
- Le CIR : « Avis sur le Crédit Impôt Recherche » en 2012.
- Les nouvelles frontières de la connaissance.

L'ensemble des chercheurs des EPST forme un seul collège pour élire 6 représentants titulaires et 6 suppléants.

De même, les ingénieurs et techniciens des EPST élisent 4 représentants titulaires et 4 suppléants

Les candidats SNCS-FSU du collège chercheurs des EPST :

- | | |
|---|---|
| 1 – Titulaire, Boris GRALAK, CR, CNRS | 4 – Titulaire, Christine EISENBEIS, DR, INRIA |
| 1bis – Suppléante, Maude LE GALL, CR, INSERM | 4 bis – Suppléant, Jean-Claude CLEYET-MAREL, DR, INRA |
| 2 – Titulaire, Dorothee, BERTHOMIEU, DR, CNRS | 5 – Titulaire, Marc BENHAMOU, CR, INSERM |
| 2 bis – Suppléant, Philippe MUSSI, CR, INRIA | 5 bis – Suppléante, Elisabeth CUNIN, CR, IRD |
| 3 – Titulaire, Patrick MONFORT, DR, CNRS | 6 – Titulaire, Claire LEMERCIER, DR, CNRS |
| 3 bis – Suppléante, Marie Pierre LEDRU, DR, IRD | 6 bis – Suppléant, Bruno CHAUDRET, DR CNRS |